

Politique de supervision de stage
Département de génie industriel
Université du Québec à Trois-Rivières
Octobre 2018

La création de cette politique a pour but d'uniformiser le travail de supervision des professeurs du département dans le cadre des stages étudiants (GIA1086 et GIA1071), d'améliorer la qualité de l'apprentissage pendant les stages et d'améliorer la satisfaction des étudiants. L'application de cette politique est sous la responsabilité de l'assemblée départementale.

Éléments de la politique

1. Lorsque le professeur accepte de superviser un étudiant et avant de signer le formulaire de stage, il s'assure que les activités prévues durant ce stage s'alignent avec le niveau du stage choisi par l'étudiant :
 - GIA-1086 (stage 1) : activités en lien avec l'ingénierie en général
 - GIA-1071 (stage 2) : activités en lien avec des cours de la spécialité du génie industriel

2. Pour chaque stage accepté, le professeur effectue une visite du milieu de stage, normalement dans le premier mois de la période de stage. Les objectifs de la visite sont les suivants :
 - S'assurer que le milieu de stage est convenable et sécuritaire pour le stagiaire et que les activités réalisées conviennent au niveau du stage choisi, tel que défini dans le formulaire de stage (tâches d'ingénieur, matériel suffisant, bureau, contacts fréquents avec le superviseur en entreprise, etc.).
 - S'assurer que le stagiaire réponde aux attentes du superviseur en entreprise (qualité, ponctualité, communication avec les employés, leadership, professionnalisme, éthique de travail, etc.).
 - Rappeler au stagiaire et au superviseur en entreprise les exigences quant au rapport d'étape, au rapport final, à l'évaluation du stagiaire et à la présentation finale du stage.

Lorsque le milieu de stage est trop éloigné pour justifier une telle visite, celle-ci peut être remplacée par une discussion téléphonique avec l'étudiant et le superviseur en entreprise.

3. Le professeur demande un suivi (normalement hebdomadaire ou aux deux semaines) de la part du stagiaire. Ce suivi a pour objectif, entre autres, de discuter des activités

réalisées par l'étudiant, les difficultés rencontrées et les solutions proposées. Le suivi peut être fait par courriel ou par téléphone.

4. Le professeur demeure disponible pour répondre aux questions du stagiaire tout au long de son stage (sauf pendant la période des vacances du professeur). Il peut être nécessaire, en cas de besoin, de rencontrer l'étudiant ou de visiter à nouveau le milieu de stage pour aider le stagiaire à résoudre certaines problématiques.
5. Tel que précisé dans les plans de cours des stages, le professeur demande deux rapports à l'étudiant, soit un rapport d'étape et un rapport final de stage. Dans le cas du rapport d'étape, le professeur donne une rétroaction sur ce rapport au stagiaire pour l'aider à mieux élaborer son rapport final.
 - Contenu du rapport d'étape : une description de l'entreprise, de ses produits et de ses procédés, une description des activités réalisées durant la première partie du stage, une analyse sommaire des façons de faire et des objectifs de l'entreprise d'un point de vue du génie industriel. Le rapport devrait normalement comporter 5 à 10 pages et doit être remis vers le milieu de la période de stage.
 - Contenu du rapport final : une version revue et augmentée du rapport d'étape, dans lequel on retrouve, en plus, la description et l'analyse des activités réalisées durant la deuxième moitié du stage. Le rapport devrait normalement comporter 15 à 20 pages et doit être remis au moment de la présentation du stage.
6. Le professeur qui supervise un ou des stagiaires à une session donnée assiste à toutes les périodes de présentations de stages. Le professeur peut, à l'occasion, manquer certaines présentations si une situation exceptionnelle l'exige.
7. Le professeur corrige les rapports d'étape et finaux, et en conserve une copie pendant 5 ans. Ensuite, pour déterminer la cote à attribuer à l'étudiant, le professeur compile, à l'aide du formulaire d'évaluation du professeur, les notes des rapports d'étape et finaux, les évaluations des présentations de stage faites par tous les professeurs présents et les formulaires d'évaluation des superviseurs en entreprise. Finalement, le professeur inscrit la cote finale de l'étudiant dans le système informatique avant la date limite prévue par le décanat des études.